



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°04

Réunion de bureau du vendredi 14 septembre 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. L. CAPPATTI - C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - A. MARY - Y. SIAD

---

Excusés : MME B. GIURAN - MM. J. THAON - G. SEVERAC - J. ALEXANDRE

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°03 du 08 septembre dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

Dans la matinée du Samedi 09 Septembre 2023 s'est déroulé le test physique pour les arbitres de district au Stade de La Lauvette. 140 arbitres étaient présents effectuant le test cooper pour les anciens et le test Taisa pour les autres.

Dans l'après-midi du Samedi 09 Septembre 2023 s'est déroulé le test théorique de rentrée pour les arbitres de district au siège du District de la Côte-d'Azur. Seuls les arbitres classés D1 et D2 furent exemptés du test précité. 101 arbitres étaient présents. A ce jour, 115 ont satisfait aux contrôles théoriques.

La CDA prend acte de l'arrivée de Mme AVEROUS Laura qui vient de suivre les trois jours de FIA à Carcassonne et appartenait à la Ligue d'Occitanie, et lui souhaite la bienvenue.

Mardi 12 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres stagiaires âgés de plus de 21 ans. 14 arbitres étaient présents.

Mercredi 13 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres stagiaires de moins de 21 ans et JAD. 17 arbitres étaient présents.

Lundi 18 septembre 2023 se déroulera la réunion de rentrée pour les observateurs du district.

Mercredi 20 septembre 2023 se déroulera le cours pour les arbitres classés JAL (jeunes arbitres de Ligue).

A ce jour nous dénombrons 268 licences arbitres sur Foot 2000.

### **3 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations a accompli un gros travail pour lancer la saison de nos arbitres de District le week-end des 16 et 17 septembre 2023, notamment en raison de la non qualification de certains pour arbitrer.

**Fin de séance : 21h00**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre